

ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE

MERCREDI 4 DECEMBRE 2024

Mme Valérie Bressoud Guérin souhaite la cordiale bienvenue au nom de l'ensemble de ses collègues du Conseil communal à l'occasion de la dernière assemblée primaire municipale de la législature, mais aussi la dernière de l'histoire de la Commune de Vionnaz. La votation populaire du 9 juin et l'élection des conseillers généraux en novembre 2024 mettent fin à plus de 150 ans d'assemblée primaire avec les citoyens et à plus de 50 ans avec les citoyennes. Dès 2025, une nouvelle forme de législatif sera mise en place, avec la possibilité pour chaque citoyen d'y assister, sans pouvoir intervenir à moins d'y être invité. Le Conseil général, via son règlement, décidera si les citoyens pourront s'exprimer ou non lors de leurs assemblées.

Convoqués par affichage dès le 30 octobre 2024, conformément à l'art. 9 de la Loi sur les Communes, par une publication envoyée à tous les ménages, sur le site internet, les citoyennes et citoyens de la Commune de Vionnaz se sont réunis le mercredi 4 décembre 2024, à 19h00 au Bâtiment des Fontanies, salle de la Greffaz de Vionnaz, en Assemblée primaire municipale ordinaire.

Ouverture de l'Assemblée

Mme Valérie Bressoud Guérin, Présidente, ouvre l'Assemblée à 19h00 en présence de 135 personnes. Elle précise que seuls les citoyennes et les citoyens domiciliés sur la Commune de Vionnaz ont la possibilité de voter et de s'exprimer. Pour des raisons de protection de la personnalité et puisque les procès-verbaux sont publiés sur internet, les interventions sont anonymisées dans le procès-verbal.

La Présidente informe que MM. Ulrich Eggenberger et Adrien Veuthey sont désignés comme scrutateurs et les remercie. L'Assemblée approuve ce choix.

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la dernière assemblée municipale
3. Présentation du plan quadriennal 2025-2028
4. Budget 2025 de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles
6. Remerciements aux Conseillers communaux sortants

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé par le Conseil communal ne soulève aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée municipale

Le procès-verbal de l'Assemblée du 12 juin 2024 a été publié sur le site Internet de la Commune et mis à disposition à l'administration communale durant les heures de guichet, ainsi qu'à la salle de l'Avançon entre 18h00 et 18h30 avant le début de cette Assemblée. Pour ces raisons, le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Aucune question n'est soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par main levée.

3. Présentation du plan quadriennal 2025-2028

Mme Valérie Bressoud Guérin précise que le plan quadriennal n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée Primaire. En effet, ce plan permet de projeter les investissements à venir et non de les engager. Il sera réajusté et priorisé en fonction des objectifs du programme de législature, des nécessités et des ressources financières et humaines de la commune.

La Présidente cède la parole à M. Raphaël Filliez, Vice-Président et conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du plan quadriennal et du budget.

En préambule, M. Filliez précise que le plan financier et le budget ont été préavisés favorablement par la section des finances, traités dans le détail par la commission des finances (mai-août-octobre), puis validés par le Conseil communal.

Les points principaux à mettre en exergue au niveau du budget 2025 sont les suivants :

- Maîtrise des charges internes de la commune ;
- Hausse marquée des coûts non-maîtrisés ;
- Budget réaliste pour ses charges, prudent pour les revenus pour 2025 et les années suivantes.

Plan financier 2025-2028 (fonctionnement)

Plan financier						
Résultat	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan financier 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	12'474'404	14'435'550	14'355'900	13'878'500	13'947'800	14'017'520
Total des revenus financiers	13'571'552	13'759'270	13'633'100	13'693'700	13'762'200	13'831'000
Marge d'autofinancement	1'097'148	-676'280	-722'800	-184'800	-185'600	-186'520
Amortissements planifiés	1'898'498	1'874'000	1'595'000	1'613'000	1'621'100	1'629'200
Attributions aux fonds et financements spéciaux	400'555	247'000	80'000	100'800	101'200	101'700
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	400'555	247'000	80'000	100'800	101'200	101'700
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-1'201'905	-2'797'280	-2'397'800	-1'898'600	-1'907'900	-1'917'420

Nous pouvons relever de légères adaptations par rapport au budget 2024, en tenant compte du réalisé. Pour l'élaboration des plans financiers 2026, 2027 et 2028, les comptes 2023 ont été pris en considération et adaptés à l'aide d'un pourcentage à la hausse.

Plan financier 2025-2028 (investissements)

Plan financier						
Résultat	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan financier 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	2'480'145	2'403'000	2'450'000	4'207'000	4'177'276	4'694'377
Total des recettes	129'255	392'000	303'000	939'000	658'991	658'991
Investissements nets	2'350'890	2'011'000	2'147'000	3'268'000	3'518'285	4'035'386
Financement des investissements						
Report des investissements nets	2'350'890	2'011'000	2'147'000	3'268'000	3'518'285	4'035'386
Marge d'autofinancement	1'097'148	-676'280	-722'800	-184'800	-185'600	-186'520
Excédent (+) découvert (-) de financement	-1'253'743	-2'687'280	-2'869'800	-3'452'800	-3'703'885	-4'221'906

Plan financier						
Résultat	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan financier 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	-1'201'905	-2'797'280	-2'397'800	-1'898'600	-1'907'900	-1'917'420
Excédent /Découvert du bilan	14'425'893	11'628'613	9'230'813	7'332'213	5'424'313	3'506'893
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	1'253'743	2'687'280	2'869'800	3'452'800	3'703'885	4'221'906
Capitaux de tiers	10'546'490	13'233'770	16'103'570	19'556'370	23'260'255	27'482'161

Nous pouvons constater que les investissements sont très importants. Le Conseil communal, en collaboration avec la commission des finances, essaient de les étaler dans le temps, pour que cela soit réaliste d'un point de vue financier.

Dès 2025, il sera du ressort du Conseil général de décider d'engager ou non les investissements projetés.

A noter que lors des comptes 2023, il y avait un excédent de charges très important qui s'est finalement clôturé par un excédent de CHF -1'202'000.- en raison de la prudence projetée sur les recettes et du réalisme sur les charges. Basé sur le même principe, l'excédent de charges prévu en 2025 sera certainement inférieur lors de la clôture des comptes.

Question :

Quels sont les investissements prévus pour ces plans quadriennaux ? On ne sait pas à quoi correspondent ces CHF 3-4 millions.

Réponse :

Nous allons revenir sur ce sujet lors de la présentation du budget 2025. A ce moment, vous verrez également les projets décalés sur 2026 et les années suivantes.

4. Budget 2025 de la Municipalité

Le Conseil communal, lors du bilan de la législature effectué en novembre 2023, a décidé de présenter le budget de l'année 2025 en décembre 2024. Pourquoi ?

Chaque conseiller communal, nouveau ou ancien, a pu constater que le temps entre la prise de fonction et le délai proposé par la loi sur les communes était extrêmement court. En effet, en principe le Conseil communal se réunit pour la première fois dans la première quinzaine de janvier et doit s'organiser afin de déterminer les dicastères, le programme de législature et de prendre en charge les dossiers en cours. Jusqu'en 2021, il était de coutume en début de législature, que le nouveau Conseil communal prenne connaissance du budget en parallèle de la réflexion sur son organisation, sans qu'une nouvelle commission des finances ne puisse en prendre connaissance, car non constituée. Pour reprendre l'exemple 2021, le Conseil s'est quasiment réuni tous les lundis, sans compter certains samedis pour mener tout cela de front, avec le résultat suivant : aucune modification du budget préparé par le Conseil de la précédente législature. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a planifié dans le calendrier 2024 la date du 4 décembre, sans se douter un seul instant, de l'initiative qui était en marche pour l'instauration d'un Conseil général et d'un nouveau législatif pour 2025.

Nous tenons à relever également que l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 précise à l'article 35 que « le budget est arrêté avant le début de l'exercice qu'il concerne ». C'est donc une pratique qui aurait dû s'appliquer déjà depuis plusieurs législatures.

La décision du Conseil communal garde ainsi toute sa pertinence, ce d'autant plus avec l'arrivée d'une nouvelle organisation telle que le Conseil général.

Des bruits courent indiquant que certains citoyens refuseront le budget 2025, afin que ce soit le Conseil général qui le valide. Nous répondons d'ores et déjà à ceux qui souhaiteraient refuser ce budget sous prétexte qu'il soit validé par le Conseil général, que cet exercice est bien évidemment possible, mais qu'il est dangereux à plusieurs titres :

- Premièrement, si le budget 2025 est refusé par cette Assemblée, cela signifie que le nouveau Conseil municipal devra le réétudier et cette fois-ci, non pas le représenter à l'Assemblée primaire municipale, mais au Conseil général dans un délai de 60 jours, soit au plus tôt début février 2025.
- Deuxièmement, le Conseil général se réunira pour la première fois en séance constitutive le 15 janvier. Il devra en priorité définir son fonctionnement, à savoir qui composera le bureau, donc le président, le vice-président, secrétaire et chefs de groupe. Il devra également travailler le règlement du Conseil général, puis définir leur calendrier pour l'année 2025.
- Par conséquent, si le Conseil général doit valider le budget, il n'aura en tout et pour tout que quelques jours pour s'en emparer, puisque le dernier délai légal pour valider le budget est fin février. Or, il est fort probable que le règlement du Conseil général ne sera pas sous toit en février et ainsi les articles concernant ses compétences financières.
- Si le Conseil général devait refuser une nouvelle fois le budget, le Conseil communal n'aurait d'autre choix que de faire appel au Conseil d'Etat pour statuer.
- Entre temps, tant que le budget 2025 n'est pas validé, et même s'il est validé, nous devons attendre l'échéance du droit de recours (30 jours). La Municipalité ne pourra dépenser que ce qui est nécessaire à son fonctionnement. En effet, l'ordonnance sur la gestion financière des communes de 2021 mentionne à l'article 39 : « *Si le budget n'est pas entré en force, la commune ne peut engager que les dépenses liées et celles indispensables au fonctionnement de l'administration.* » Cela signifie que tous les frais non indispensables au fonctionnement de l'administration seront suspendus. Cela concerne les dépenses prévues pour les sorties à ski des enfants, les soutiens aux sociétés locales, le financement de la navette Jorette-Plan-de-Croix, la subvention à l'Office du tourisme, tous les projets d'étude prévues telle que celle concernant le tourisme, etc... En clair, la Commune ne serait en possession d'un budget 2025, qu'en mars 2025.

J'invite donc l'ensemble des citoyens et citoyennes à porter une attention particulière à la présentation qui va vous être faite et de bien prendre en considération les risques inhérents à une levée de boucliers dont la conséquence serait un frein à la bonne marche de notre commune. L'ensemble du Conseil communal ici présent, ainsi que la commission des finances peuvent garantir du travail effectué depuis mars 2024 pour la construction de ce budget.

Mme Valérie Bressoud Guérin cède la parole à M. Raphaël Filliez pour la présentation du budget 2025, le plan quadriennal précédemment présenté ayant dressé les perspectives à moyen et long terme.

M. Raphaël Filliez présente dans le détail les tableaux suivants :

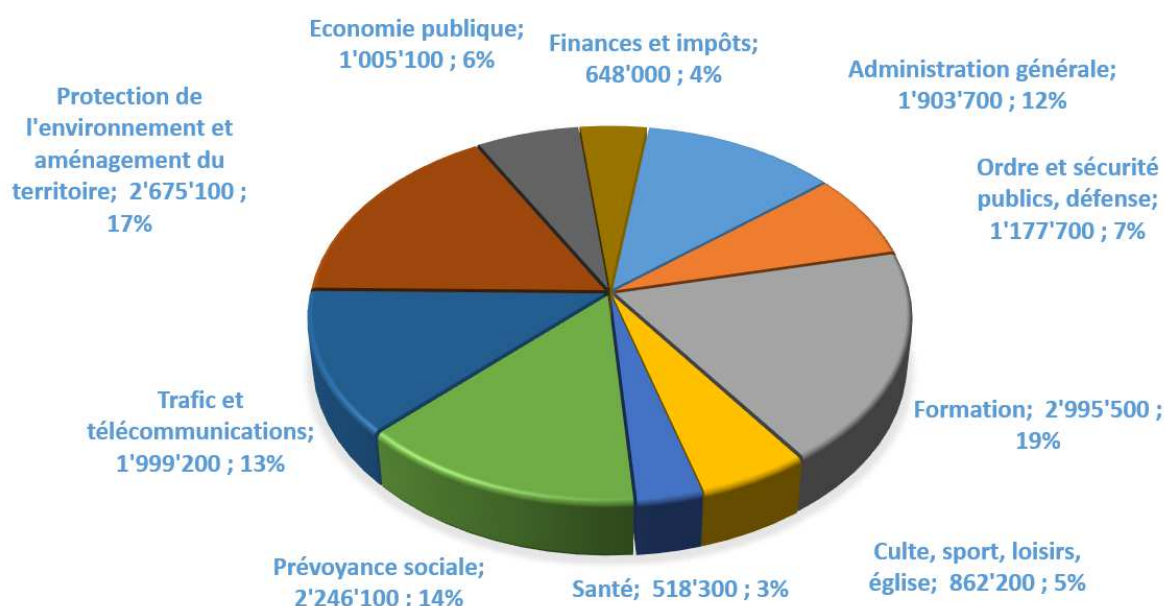
Budget 2025 (Vue d'ensemble)

Aperçu du compte de résultats et				Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Compte de résultats						
Résultat	avant	amortissements				
Charges financières	-	CHF		12 474 403.90	14 435 550.00	14 355 900.00
Revenus financiers	+	CHF		13 571 551.69	13 759 270.00	13 633 100.00
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF		-	676 280.00	722 800.00
Marge d'autofinancement	=	CHF		1 097 147.79	-	-
Résultat	après	amortissements				
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF		-	676 280.00	722 800.00
Marge d'autofinancement	+	CHF		1 097 147.79	-	-
Amortissements planifiés	-	CHF		1 898 498.18	1 874 000.00	1 595 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	CHF		400 554.70	247 000.00	80 000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	CHF		-	-	-
Excédent de charges	=	CHF		1 201 905.09	2 797 280.00	2 397 800.00
Excédent de revenus	=	CHF		-	-	-

Budget 2025 (Investissement)

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	2'480'145.08	2'403'000.00	2'450'000.00
Recettes	- CHF	129'254.70	392'000.00	303'000.00
Investissements nets	= CHF	2'350'890.38	2'011'000.00	2'147'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Budget 2025 (Charges par dicastère)



0. Administration générale

Le budget 2025 du dicastère de l'administration générale fait ressortir une baisse de CHF 231'000.- (12%). Un gros travail a été fait pour une répartition des salaires au plus juste pour chaque dicastère, notamment grâce au système de digitalisation et de gestion des ressources humaines. Cette baisse de charges est expliquée par une diminution du personnel et la fin du projet EPIQR+ (méthode de diagnostic d'un bâtiment) qui impacte tous les dicastères. L'ensemble des investissements de ce dicastère est maintenant terminé (notamment du domaine informatique).

1. Ordre et sécurité publics, défense

La principale hausse est liée à une charge qui provient de l'ACHL (CHF + 68'050.- au service du feu). Nous notons également une augmentation de CHF 25'000.- puisque le chargé de sécurité AEAI va être intégré dans l'ACHL.

2. Formation

CHF 64'000.- d'augmentation qui représente une hausse des frais des professeurs refacturés aux communes. En 2024, le Grand conseil a décidé d'une augmentation des salaires des enseignants qui se répercute sur la commune pour CHF 113'800.- (Charges liées).

3. Culture, sports et loisirs, église

Une augmentation de CHF 15'650.- expliquée par des coûts liés aux médias, ainsi qu'un ajustement pour les églises. L'entretien des parcours et terrains de sport a augmenté de CHF 24'600.- (changement du système de tonte pour Vionnaz et Torgon). Les coûts d'entretien dans ce dicastère ont diminué de CHF 15'000.-.

M. Filliez tient à relever que tous les services communaux ont produit un effort considérable pour diminuer les charges pour la réalisation du budget 2025, dans leur domaine de compétences.

4. Santé

CHF 31'000.- d'augmentation liée aux frais des soins de longue durée. (Charges liées).

5. Prévoyance sociale

Beaucoup de travail a été effectué sur ce dicastère durant cette législature, notamment sur le secteur de la Crèche & UAPE : le règlement a été entièrement révisé avec une adaptation des tarifs ramenés à une moyenne régionale. Cela permet un meilleur équilibre (réduction du déficit). Les projections de résultats par rapport au nouveau règlement sont conformes à la réalité.

Le bâtiment des Hirondelles présentait également des déficits, mais nous sommes actuellement arrivés à un équilibre charges/recettes. Un gros travail a été effectué pour maîtriser les charges.

6. Trafic et télécommunications

Ce dicastère présente environ CHF 2'000'000.- de dépenses. (Diminution des charges de 12%) représentée par une baisse de la participation de la commune aux routes cantonales. Des corrections d'amortissement ont également été adoptées sur ce dicastère. (Taux d'amortissement sur les routes qui permet une économie de CHF 151'000.-)

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Rien de particulier à relever au sujet de ce dicastère.

8. Économie publique

Nous observons une baisse de résultat de CHF 164'000.-. Une charge supplémentaire a été inscrite au budget 2025 pour un approfondissement de la vision touristique pour Torgon. Un forfait pour le transport des touristes a également été inscrit. Les recettes de ce dicastère proviennent des taxes de séjour.

9. Finances et impôts

Rien de particulier à relever au sujet de ce dicastère.

R. Filliez commente ensuite les recettes par dicastère :

Les recettes proviennent essentiellement de subventions d'investissement et des subventions faites par des tiers. Au niveau de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, les recettes proviennent principalement du Canton.

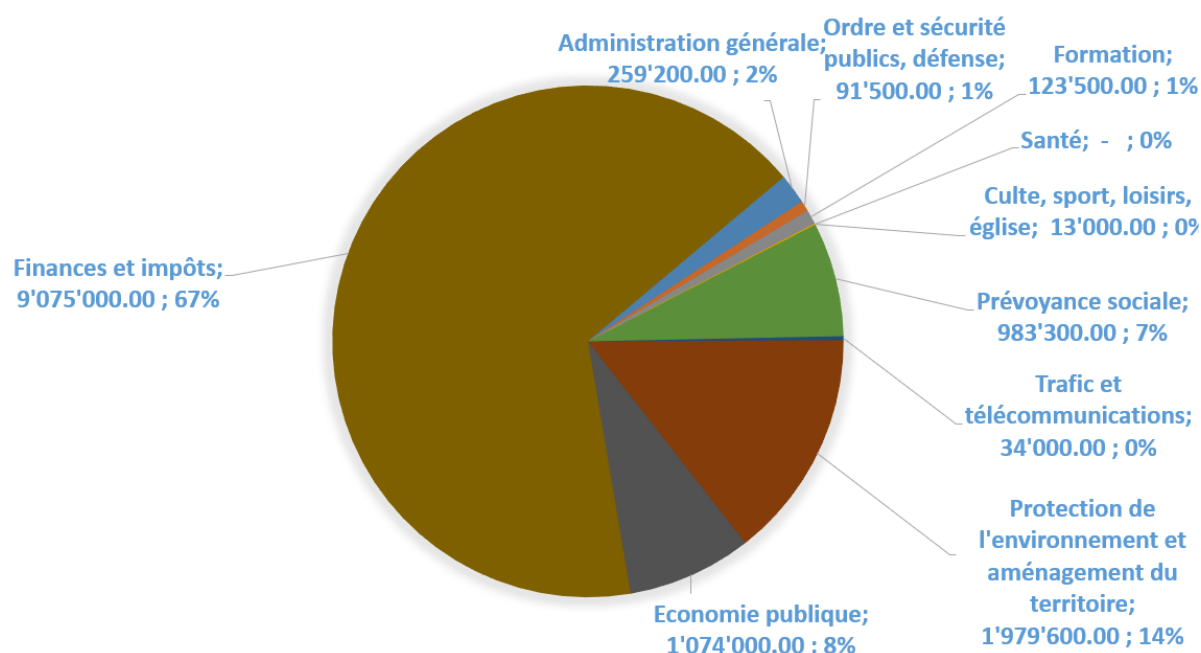
L'impôt sur les personnes morales est assez faible sur notre commune.

Nous pouvons constater une légère augmentation de la péréquation financière (de CHF 111'000.- à CHF 158'000.-). Ces chiffres ont été communiqués par le canton.

A noter également le montant de CHF 99'000.- qui représente le produit des immeubles, ainsi que la vente d'énergie pour CHF 620'000.- (Châble I, II et III).

Illustration dans le tableau ci-dessous :

Budget 2025 (Recettes par dicastère)



Budget d'investissements 2025

	Investissements	Subvention / tiers	Investissements nets
Formation			
Remplacement des ordinateurs	20 000	-	20 000
Agrandissement et rénovation de l'école	125 000	-	125 000
Total	145 000		145 000
Culture / Sport et Loisir			
Torgon-Jorette / Etude de réalisation de l'ouvrage	60 000	-	60 000
Total	60 000	-	60 000
Trafic et télécommunication			
Routes cantonales	650 000	-	650 000
Routes et chemins divers, goudronnage	50 000	-	50 000
Entretien des routes	50 000	-	50 000
Broyeuse	20 000	-	20 000
Vionnaz-Torgon : suite étude de faisabilité pour la liaison par câble	25 000	-	25 000
Total	795 000	-	795 000

Sous « Formation », le montant de CHF 125'000.- est prévu pour le concours de l'agrandissement de l'école. Ce montant peut paraître exagéré, mais il est défini dans le règlement cantonal sur le subventionnement des bâtiments. Le concours doit être réalisé selon les normes SIA. Ce montant ne présente aucune marge de manœuvre.

	Investissements	Subvention / tiers	Investissements nets
<u>Eaux propres</u>			
Renouvellement anciennes conduites	50 000	-	50 000
Torgon-Jorette : passerelle, conduite eau potable	30 000	-	30 000
Mise en conformité chambre du Tôt et trop plein	30 000	-	30 000
Interconnexion Vionnaz-Vouvry	200 000	-	200 000
Déplacement conduite forcée Châble II	175 000	-	175 000
Réservoir des Vieilles : appareillage + finitions	50 000	-	50 000
Changement membranes Châbles	105 000	-	105 000
Eau potable - Facturation aux propriétaires	-	- 100 000	- 100 000
Adduction eau potable	-	- 10 000	- 10 000
Total	640 000	- 110 000	530 000
<u>Eaux usées</u>			
Renouvellement de conduites et amélioration réseau El	30 000	-	30 000
Renouvellement de conduites et amélioration réseau ES	10 000	-	10 000
La Mionna : assainissement	250 000	- 103 000	147 000
Eaux usées - Facturation aux propriétaires	-	- 90 000	- 90 000
Total	290 000	- 193 000	97 000

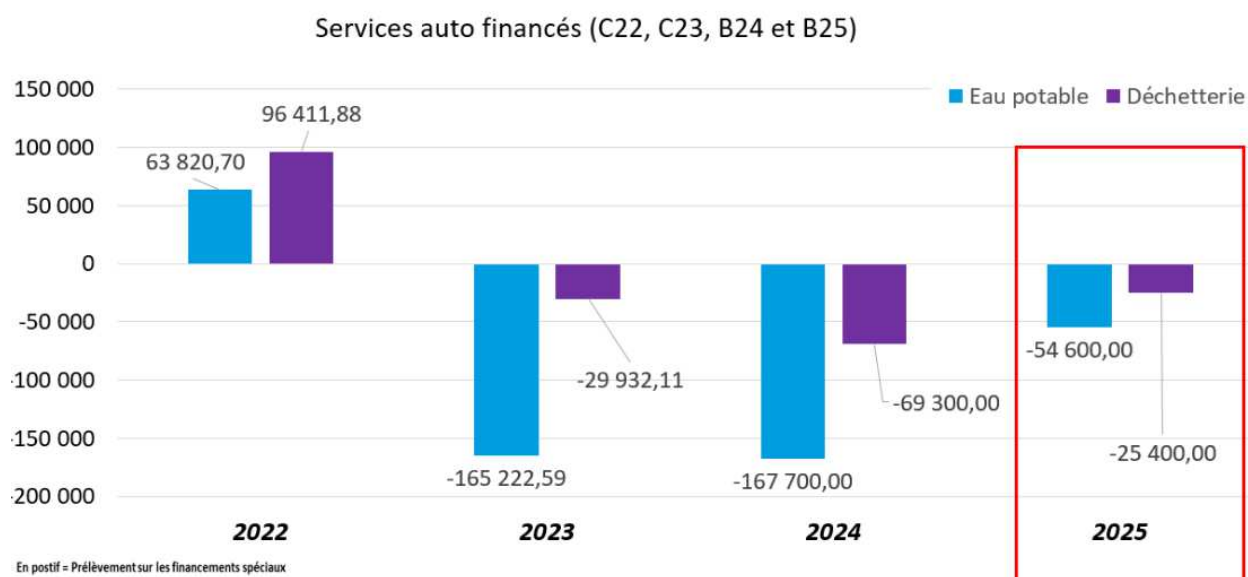
	Investissements	Subvention / tiers	Investissements nets
<u>Déchetterie</u>			
Déchetterie Torgon - Assainissement	20 000	-	20 000
Système collecte déchets : phases 1 à 3	40 000	-	40 000
Total	60 000	-	60 000
<u>Correction des cours d'eaux</u>			
Secteur de la Cheurgne : assainissement	10 000	-	10 000
Cours d'eau - Entretien	50 000	-	50 000
Total	60 000	-	60 000
<u>Dangers naturels</u>			
Torrent de la Greffaz - Etude de réalisation	60 000	-	60 000
Total	60 000	-	60 000
<u>Cimetière</u>			
Réaménagement	50 000	-	50 000
Total	50 000	-	50 000

M. Filliez précise qu'il sera proposé de changer le système actuel de collecte des déchets. Deux variantes de « Molok » seront proposées (une variante Molok standard et une variante permettant la taxe au poids). Chaque variante présente des avantages et inconvénients que le Conseil général sera amené à examiner et à définir.

D'autre part, il rappelle que le réaménagement du cimetière ne se fera pas en 2025, mais en 2026-2027. Le montant de CHF 50'000.- en 2025 est prévu pour d'éventuelles études complémentaires.

	Investissements	Subvention / tiers	Investissements nets
<u>Aménagement du territoire</u>			
PAZ/RCCZ	25 000	-	25 000
Total	25 000	-	25 000
<u>Agriculture de montagne</u>			
Route (bourgeoisiale) de la Bourri (alpage) - Part Comm	50 000	-	50 000
Total	50 000	-	50 000
<u>Industrie - Artisanat - Commerce</u>			
PAD/PQ des Grands-Clos	25 000	-	25 000
Total	25 000	-	25 000
<u>Energie</u>			
Déplacement conduite forcée Châble II	175 000	-	175 000
Mise en conformité chambre du Tôt et trop plein	15 000	-	15 000
Total	190 000	-	190 000
Total des Investissements	2 450 000	- 303 000	2 147 000

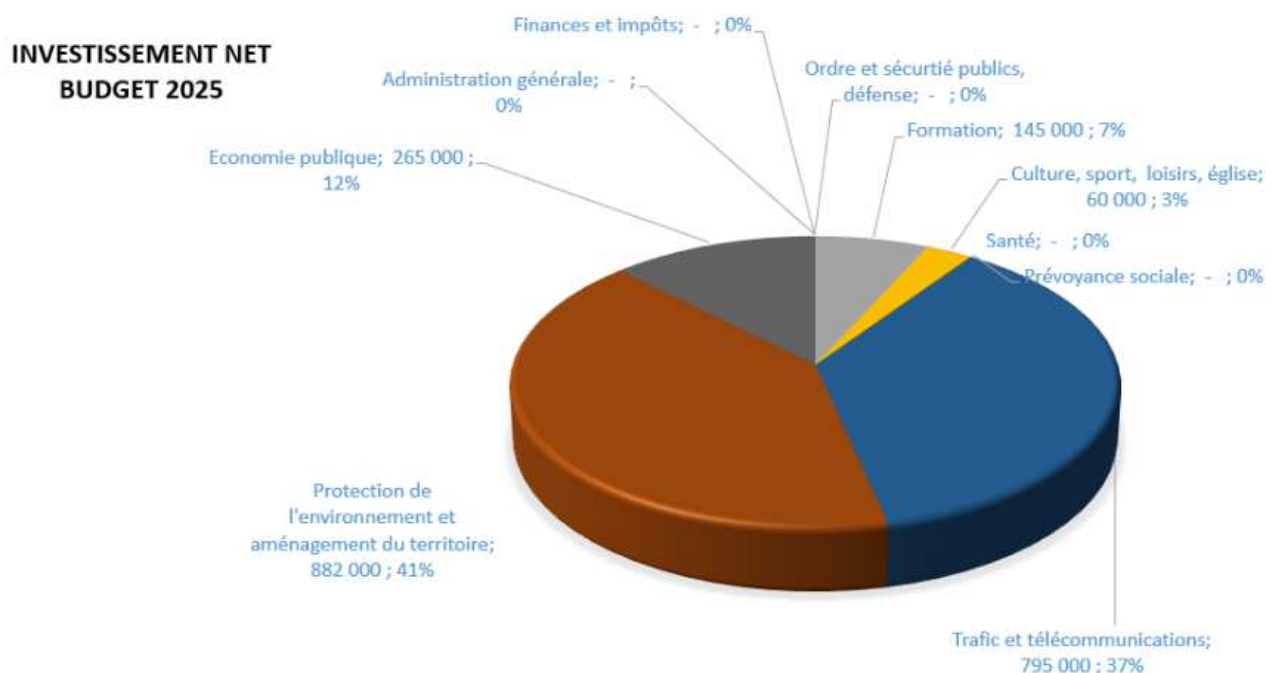
Evolution du prélèvement / attribution aux fonds spéciaux



A noter que les chiffres ci-dessus présentent un déficit s'ils se situent au-dessus de la ligne « 0 » (exemple 2022) et un bénéfice s'ils se trouvent sous la ligne « 0 ». (2023-24-25).

En raison des bénéfices prévus en 2025, la question s'était posée de savoir si nous pouvions imaginer de baisser la taxe. Une projection a été effectuée sur la base des relevés des compteurs du mois de novembre 2024 et nous devrions arriver en 2024 à un bénéfice de CHS 140'000.-. Néanmoins, en raison des investissements prévus annoncés plus hauts, ces bénéfices seront absorbés immédiatement. Si ces investissements ne devaient pas être faits en 2025, on pourrait envisager de baisser les tarifs. Plus de paramètres seront connus lors de la facturation qui aura lieu en juin 2025.

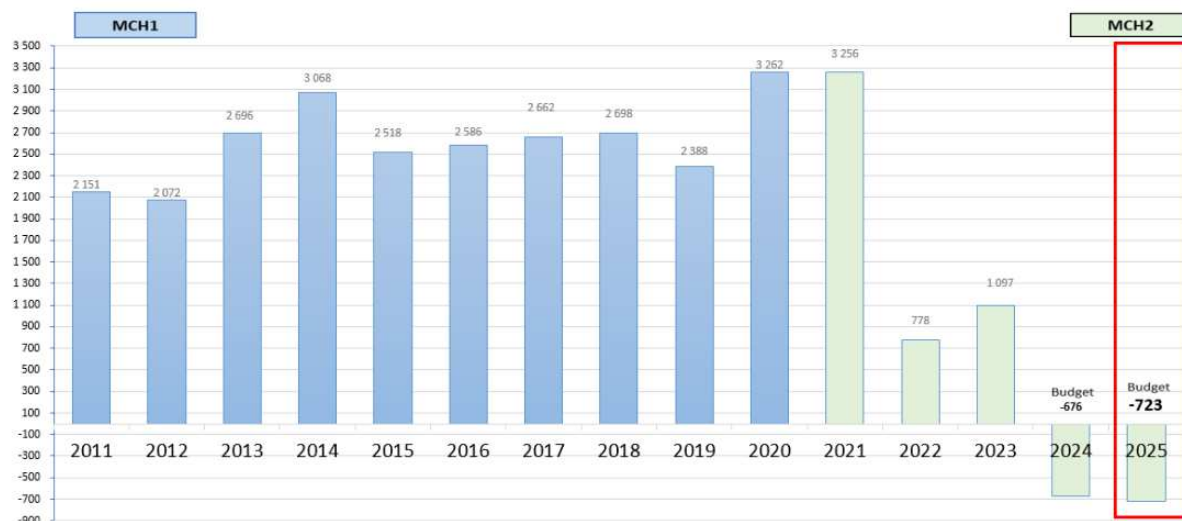
Investissement net – Budget 2025



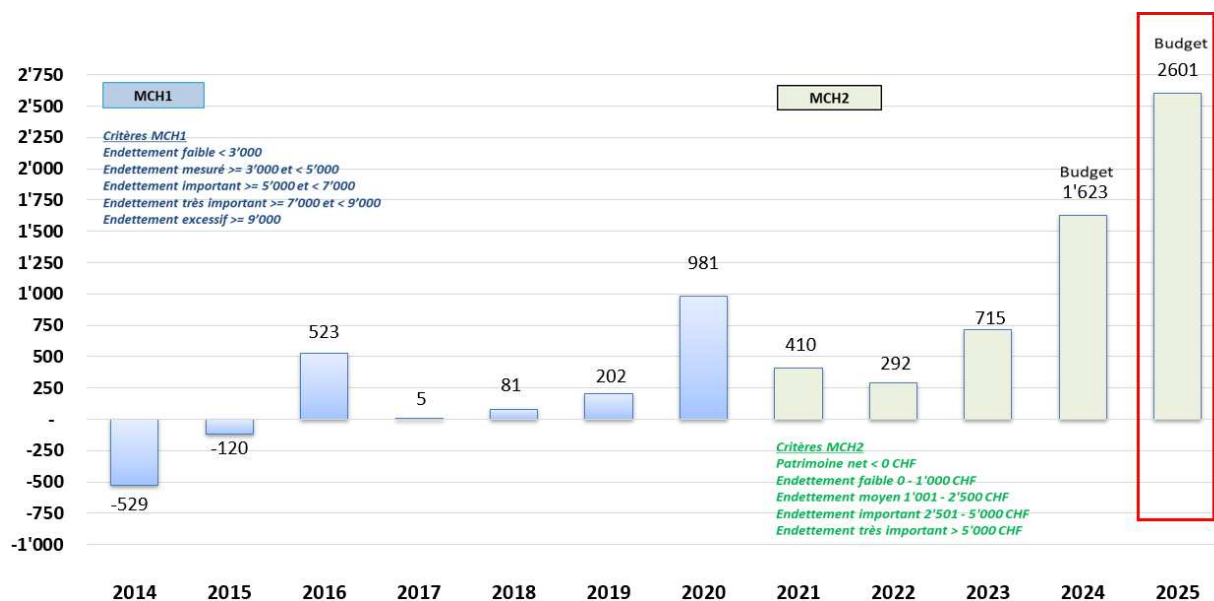
Nous pouvons constater que plus de 78% des investissements sont distribués sous « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » et « Trafic et télécommunications ».

Evolution de la marge d'autofinancement 2025

En milliers de francs



Evolution de l'endettement net par habitant de 2014-2025



Comme l'a fait précédemment la commission des finances, la commission de gestion du Conseil Général devra se pencher sur l'évolution de l'endettement net par habitant.

Information de l'AP – Adaptation des taux d'amortissements dès le budget 2025

Comptes	Définitions	Canton	Commune	Bourgeoisie	Décision
1400	Terrains	0%	0%	0%	0%
1404	Bâtiments / constructions	8 à 15%	10%	10%	8%
1401	Routes, voies de communication	7 à 10%	10%	10%	7%
1402	Aménagement des eaux	7 à 10%	10%	10%	7%
1403	Travaux de génie civil	7 à 10%	7%	7%	7%
1406	Biens meuble, machines, véhicules	35 à 60%	35%	35%	35%
1409	Autres immobilisations corporelles	50%	50%	50%	50%
1420 à 1429	Immobilisations incorporelles	50%	50%	50%	50%
1405 et 1400	Forêts et alpages non-bâtis	0%	0%	0%	0%
144	Prêts	Selon risque	Selon risque	Selon risque	Selon risque
145	Participations et capital social	Selon risque	Selon risque	Selon risque	Selon risque
146	Subventions d'investissement	10 à 100%	50%	100%	10%

En rouge, les principales modifications des taux d'amortissement.

Vote

Aucune question n'est soulevée, le budget est approuvé à la majorité, avec une seule opposition. Mme Valérie Bressoud Guérin remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

5. Divers et propositions individuelles

Avant de répondre aux questions des citoyens, Mme Bressoud Guérin fait part de quelques considérations générales relatives aux actions du Conseil communal et l'interprétation qui a pu en être faites ces derniers mois.

Le Conseil communal a veillé durant toute cette législature à informer la population régulièrement sur les décisions et/ou situations de certains projets, par la voie de communication officielle à destination de tout public et de la presse, via son site web, le journal communal, ou encore lors des Assemblées primaires. La transparence est une valeur cardinale pour le Conseil communal.

Cette dernière année de législature a été fortement marquée par les campagnes de votations et d'élections où des propos ont été tenus visant à attirer l'électorat à certaines causes.

S'il est courant que les informations se déforment à force d'être transmises de personne à personne, les propos tenus depuis le mois d'avril 2024 ont été largement déformés entraînant de la désinformation - volontaire ou non -, contribuant à la détérioration du climat communal en termes de relation notamment entre le haut et le bas de la commune.

J'exprime ici ma désolation personnelle de voir cette pratique de communication malveillante. Je me suis interrogée sur les notions de respect, de secret de fonction et de la collégialité et surtout du « pourquoi ». Pourquoi est-il si difficile d'être entendu lorsque des explications sont données pour rétablir la vérité. Pourquoi ne vient-on pas demander à l'administration ou aux conseillers des éclaircissements sur certains sujets ?

Ces rumeurs, informations erronées peuvent entraîner des conséquences non négligeables, dont notamment :

- La perte de confiance dans les candidats et les institutions politiques : ce qui peut mener à une baisse de la participation électorale et à un cynisme généralisé envers le processus démocratique ;
- La division sociale : certaines informations mal communiquées, intentionnellement ou non, peuvent exacerber les tensions et les divisions au sein de la communauté, créant des conflits et des malentendus entre différents groupes de personnes ;
- Des dommages à la réputation : les individus ou les organisations visés par de fausses affirmations peuvent subir des dommages à leur réputation, ce qui peut avoir des répercussions personnelles et professionnelles durables.

Ces conséquences montrent l'importance de vérifier les informations et de promouvoir la vérité dans le discours public.

J'aimerais donc revenir sur certaines publications et informations que j'ai pu lire ou entendre.

« Rien n'est ou n'a été fait à Torgon pendant ces 4 ans ».

Plusieurs projets sont en cours visant à pérenniser des installations régaliennes, comme le bouclage des eaux à Torgon via une passerelle piétonne, la route entre Revereulaz et le Pont des Moulins, la restauration de la route menant à Mayen, etc. Il s'agit de près 5 millions qui seront investis d'ici 3 ans provenant de la manne communale et, pour certains projets, de la manne cantonale. Et ce sans compter les futurs engagements financiers au niveau touristique.

En effet, le Conseil communal n'a jamais été, depuis 8 ans, aussi attentif à l'avenir de la station. Si l'on considère cette législature, soit dès 2021, le Conseil communal a suivi de près la problématique des remontées mécaniques et a fait tout son possible pour que TTSA rejoigne les Portes-du-Soleil Suisse SA, hélas sans succès. Elle n'est pas responsable des décisions cantonales, ni de celles du Tribunal de l'Office des faillites. Sans aller dans les détails, Raphaël Filliez et moi-même avons été au plus proche de chaque protagoniste de cette affaire pour la résoudre au mieux. Sans compter mon implication, non visible évidemment, auprès des diverses instances liées à la problématique du domaine des Portes-du-Soleil (Conférence des Présidents du district de Monthey, Association internationale des Portes-du-Soleil, Torgon tourisme, Val Chablais Invest SA, Service cantonal de l'économie, du tourisme, de l'innovation, ...).

Projet du cimetière

Il s'agit d'un concours d'idées rendu nécessaire au vu de la non-entrée en matière du premier réaménagement proposé. Que d'encre ou pixels ont été dépensés pour dire que ce n'était pas une priorité, que cela coûtait trop cher, etc... Le montant de CHF 1.1 millions a été articulé. Mais pour l'heure, aucun crédit d'engagement n'a été proposé, nous n'en sommes qu'à l'aube d'un projet de réaménagement. Peut-être que seul le cimetière sera modifié. Nous allons poursuivre étape par étape et le Conseil général devra étudier les demandes de crédit en temps voulu. Pourquoi s'enflammer de la sorte et ne pas venir poser des questions directement aux personnes qui travaillent sur ce projet ?

Bien évidemment qu'il y a d'autres projets plus pressants, le Conseil communal en est conscient et sait fixer les priorités. La vie d'une administration publique, et donc d'une commune, n'est pas une ligne droite, c'est une multitude de sujets et de projets qui s'entremêlent et qui avancent selon les possibilités financières, humaines et selon les réponses des différents services cantonaux, voir fédéraux. Par conséquent, le cimetière, tout comme la passerelle piétonne, l'extension de l'école avancent à des rythmes différents. Nous n'avons d'autres choix que de vivre avec ces temporalités différentes et nous veillons de manière vigilante, aux intérêts de notre commune.

Projet de l'école

Un concours d'architecture devrait démarrer le premier semestre 2025. Je garde le conditionnel, car tant que le cahier des charges visant cette extension n'est pas validé, je reste prudente. Pour information, ce n'est que le 8 novembre 2024 que nous avons reçu l'aval du Conseil d'Etat pour prendre contact avec le Service immobilier et patrimoine et avancer dans ce projet. Nous attendions cette réponse depuis mai 2024, après avoir finalisé le rapport concernant les besoins et l'avoir transmis au Service de l'enseignement. Pour rassurer certains habitants qui disent haut et fort que nous n'avons pas suffisamment de classes, nous avons actuellement et jusqu'en 2029, après examen de la direction scolaire et du Service de l'enseignement suffisamment de salles de classes pour les années à venir. S'il devait en être autrement (arrivée massive d'enfants), des solutions intermédiaires seraient trouvées.

Problématique du bâtiment de la crèche « Le Papillon bleu »

Le problème a été découvert début juillet au moment des grands nettoyages. Ceci n'avait pas été constaté l'été précédent, par conséquent, les dégâts étaient récents, mais suffisamment importants pour que nous relogions les enfants le temps de réparer ce bâtiment. A ce jour, nous n'avons pas de réponse concernant la réintégration des locaux à la rentrée 2025/2026. Une réponse non satisfaisante de l'assurance nous est parvenue et une contre-expertise a été demandée. Si nous ne pouvons pas réintégrer le bâtiment existant, des solutions temporaires seront mises en place, dans la mesure où nous devons solliciter un concours d'architecture du complexe scolaire comprenant l'intégration de l'UAPE et de la crèche.

Personnellement, je me réjouis de l'intérêt que portent les habitants de cette commune aux affaires communales au vu des nombreux sujets discutés. Il est important de rester zen et de prendre le recul nécessaire face à toute affirmation d'où qu'elle vienne. Je n'ai d'autre intérêt, comme mes collègues conseillers, que celui de veiller aux intérêts des habitants de cette commune. Nous n'avons rien à gagner, mais tout à perdre : notre énergie, notre santé, notre passion pour notre commune de cœur et de sang. Ma position en tant que présidente est de veiller au bien-être de tous, conseillers communaux et citoyens, entreprises et sociétés locales, à la mesure de nos moyens.

Encore une fois, je suis à disposition de tout un chacun s'il n'a pas les réponses à ses questions. Ne laissez pas circuler des bruits infondés. La Présidence, les Conseillers communaux, le Secrétariat municipal sont là pour donner des réponses.

Nous allons donc répondre aux questions qui nous sont parvenues dans les temps. Les citoyens étaient invités à poser leurs questions jusqu'au 21 novembre, permettant ainsi au Conseil de formuler des réponses. Plusieurs courriers nous sont parvenus dans ce délai.

Question 1 - M. Maurice Fracheboud

Route cantonale Vionnaz – Torgon - secteur village de Torgon

Mesdames, Messieurs,

La route Vionnaz - Torgon est souvent fréquentée par quelques automobilistes et autres motocyclistes s'imaginant parcourir une course de côte. Les traces de pneus des dérapages provoqués par les accélérations en sortie des virages en épingle en sont la preuve.

Cette circulation est dangereuse, plus particulièrement sous le village de Torgon, au lieu-dit « Le Planchamp », où se situent les premières habitations, zone située actuellement hors localité, limitée à 80 km/h. Les instances communales ont autorisé la construction de ce lotissement sans tenir compte des implications et de la sécurité des habitants. Le service d'édilité et d'urbanisme aurait dû prévoir des passages piétonniers à travers le lotissement afin d'éviter de devoir emprunter l'étroite route cantonale sur 800 mètres pour rejoindre le village de Torgon.

Le panneau d'entrée du village et la limitation à 50 km/h est resté implanté à son emplacement d'antan. Dans le cahier des charges du Service de la mobilité du canton du Valais il est mentionné : « la Cellule routes et trafic du SDM participe, en partenariat avec les communes, au développement et à la mise en œuvre des projets d'agglomération du Valais, notamment au travers des requalifications des routes cantonales dans les traversées de localités. » Le village de Vionnaz a obtenu la limitation à 30 km/h ; Torgon en est « jaloux ».

Ne serait-il pas judicieux de déplacer le signal Torgon « Début de localité sur route secondaire » à la hauteur de la Croix, dans l'avant-dernière épingle, au lieu-dit « Finlio » ? Il s'agit d'une mesure simple à réaliser, peu coûteuse et d'une efficacité incontestable.

Concernant l'épingle mentionnée, le rayon de courbure est trop faible pour de nombreux véhicules de grandes dimensions qui sont parfois bloqués à cet endroit. Cela est le cas pour les autocars de tourisme et même pour le camion-grue intervenant sur l'incendie de la patinoire. Un élargissement serait réalisable sans difficultés et à peu de frais.

Je vous prie de bien vouloir considérer favorablement mes propositions et vous présente mes respectueuses salutations.

Réponse de M. Loïc Gilli

1. Comportement de certains chauffards sur ce tronçon.

Ce problème de conduite imprudente sur la route Vionnaz - Torgon est bien connu et est suivi par la police intercommunale. Malheureusement, malgré la vigilance des autorités, il est difficile d'endiguer ce phénomène tant que les chauffards ne sont pas pris en flagrant délit. En effet, la seule méthode réellement efficace pour sanctionner ces comportements dangereux reste l'intervention directe des forces de l'ordre, qui doivent surprendre les conducteurs en infraction afin de pouvoir les appréhender. Cela nécessite des contrôles de vitesse ponctuels et des patrouilles régulières pour dissuader les comportements à risque et garantir la sécurité de tous sur cette route. Il existe d'autres méthodes de régulation du trafic, qu'elles soient constructives, visuelles ou règlementaires. Dans le cas présent, s'il devait y avoir un déplacement du panneau d'entrée de localité, des mesures constructives (rétrécissement ponctuel de la largeur de la chaussée), visuelles (mise en place d'obstacles donnant l'impression d'un rétrécissement le long de la chaussée, par exemple de potelets mous amovibles), ou légales (mise en place de contrôle de vitesse) sont des solutions qui existent.

Réponse du Canton : d'ici le printemps 2025, la Police va poser un radar de comptage afin de connaître le V85 des usagers sur ce tronçon.

L'expérience du Canton démontre que quel que soit le type d'aménagement, certains automobilistes irrespectueux, roulant à des vitesses inadaptées, bien en dessus des limites prescrites, mettent en danger certains usagers. Pour ces cas extrêmes, seules des mesures répressives (contrôle radar) sont efficaces.

2. Création d'un passage piétonnier au lieu-dit « Le Planchamp » pour rejoindre Torgon Village.

Concernant l'accès piétonnier entre le secteur du Planchamp et le village, il existe déjà un passage utilisé par les piétons et cyclistes. Bien qu'il ne soit pas formalisé, ce tracé pourrait être aménagé pour le rendre plus sécuritaire. Des travaux d'amélioration pourraient être envisageables pour rendre ce passage plus accessible et plus sûr, notamment en élargissant certains tronçons.

Nous partageons votre inquiétude concernant la sécurité sur la route Vionnaz-Torgon, particulièrement au niveau de « Le Planchamp ». Bien que la zone soit actuellement limitée à 80 km/h, il est important de noter que les chemins d'accès aux différentes maisons respectent les normes en vigueur, à savoir les angles de vue et la visibilité pour s'engager sur la route cantonale. Il n'est pas juste de suggérer que les instances communales n'ont pas tenu compte de la sécurité des habitants sur ce tronçon.

Il serait bon de savoir s'il s'agit d'une réelle volonté du quartier ou du secteur du Planchamp de créer ce chemin (nous n'avons à ce jour reçu aucune demande). Si l'intérêt de la population est démontré, une étude pourrait être réalisée.

A préciser que la route de la rue du Bossenet va passer en zone 30 km/h dès 2025 et que des potelets y seront installés.

3. Proposition de déplacer le signal « Torgon » - Début de localité au lieu-dit Finlio (sous les premières habitations à Torgon).

Nous avons entendu votre souhait et votre intérêt pour le déplacement du panneau d'entrée de Torgon (début de localité) au niveau du lieu-dit « le Finlio ». Cependant, cette demande relève de la compétence du Service des routes et de la mobilité (SDM) du canton, ainsi que de la CCSR (Commission cantonale sur la signalisation routière) et non des autorités communales. En effet, toute modification concernant la signalisation routière et les limitations de vitesse sur les routes cantonales doit être validée par le canton.

Il est important de préciser que l'ensemble des parcelles entre le lieu-dit « Finlio » et le village de Torgon sont privées, ce qui nécessiterait la création d'un tracé qui pourrait se heurter à des contraintes juridiques et techniques (propriétés privées, travaux d'aménagement, entretien à long terme), si ce sentier venait à être homologué. Il est donc essentiel de vérifier si ces propositions sont réellement nécessaires et souhaitées par la communauté locale. A ce jour, c'est la première fois qu'un habitant nous fait parvenir ce souhait.

Si le signal « Torgon » venait à être déplacé, il en irait de même des responsabilités quant à l'entretien ainsi qu'aux charges financières à charge de la Commune. En localité, la Commune est responsable de l'entretien des abords des routes cantonales, des trottoirs, ainsi qu'une participation financière plus élevée en cas de travaux sur ce tronçon. Même si la demande venait à être acceptée par le Canton, il serait important que le Conseil communal se penche sur cette décision et ses implications.

Une demande de préavis a déjà été adressée au SDM pour étudier cette possibilité. Une fois le préavis rendu, les autorités compétentes pourront déterminer la faisabilité de ce déplacement en fonction des normes en vigueur et des enjeux de sécurité routière.

Réponse du Canton : D'après les normes et directives en vigueur, il est pratiquement impossible de déplacer cette signalisation, encore moins de déplacer l'entrée de la localité. En effet, pour que la demande d'abaissement à 50 km/h soit acceptée par la CCSR, il faut qu'au minimum 1 des 2 côtés soit densément bâti. Selon le résultat du radar posé, une expertise sera demandée. On ne peut pas l'élargir pour quelques cas exceptionnels.

4. Réfection de l'épingle au lieu-dit « Finlio ».

Bien que l'élargissement de l'épingle puisse sembler une solution intéressante pour améliorer la circulation des véhicules de grandes dimensions, il est important de noter que ce type de travaux relève de la compétence du canton et plus spécifiquement du Service des routes et de la mobilité (SDM), comme le deuxième point. Toute modification de la configuration de la route doit être examinée et approuvée par ces autorités qui prennent en compte divers critères techniques et environnementaux. Il est donc nécessaire de soumettre cette proposition au SDM pour qu'ils étudient la faisabilité de l'aménagement, ce qui a été fait dès réception de votre message.

Le Canton relève que le trafic sur cette route est limité à max 32 to. Le virage, dans sa configuration actuelle, est suffisamment dimensionné.

Question 2 - M. François Cruchet

Boulangerie - commerce sis au village de Torgon, c/o Jean/Jean

Ce commerce semble abandonné depuis plusieurs années. Plus rien ne s'y passe ? Personne ne peut me donner une version crédible de la suite donnée à ces lieux ?

1. *Le propriétaire a-t-il toujours son bien ?*
2. *L'Office des poursuites est-elle engagée ?*
3. *La commune est-elle le nouveau propriétaire ?*
4. *Un privé quelconque a-t-il acheté l'objet ?*

Il serait bien d'être renseigné sur la situation et de savoir la suite qui va être donnée à ces locaux et dans quel délai.

La semaine dernière un promeneur m'a demandé l'heure d'ouverture, car il avait remarqué un présentoir de cartes postales de la station à l'intérieur du commerce.

Recevez, Madame la Présidente, mes plus respectueuses salutations.

Réponse de M. Yoann Schmid :

En effet, ce commerce n'est plus exploité depuis 2021 et semble abandonné depuis.

En 2019, la commune avait racheté ce bien à M. Jean-Etienne Guérin afin de favoriser le maintien d'un commerce au centre du village de Torgon. M. Guérin est donc devenu locataire de la commune pour l'ensemble du bâtiment qui comprend le magasin, le laboratoire au sous-sol et l'appartement à l'étage.

En 2021, M. Guérin se voit contraint d'arrêter l'exploitation de son commerce, mais souhaite tout de même rester locataire de son appartement. La configuration des lieux fait qu'il est impossible de séparer physiquement le magasin de l'appartement. Il restera donc locataire de l'ensemble du bâtiment.

Le Conseil communal a étudié la possibilité d'implantation d'un nouveau commerce à cette adresse, mais il s'avère que les locaux étant vétustes, il était très compliqué de donner des conditions de travail optimales à un éventuel nouveau gérant. Certaines personnes se sont intéressées à reprendre ce commerce, notamment la boulangerie, mais elles ont vite déchanté en raison de l'état du laboratoire.

Vu l'ampleur des travaux d'amélioration nécessaires, le Conseil communal a souhaité mener une réflexion approfondie sur l'avenir de ce bâtiment avant de prendre une décision. Cette réflexion a débuté avec une analyse du bâtiment existant ainsi que les montants liés à des travaux de rénovation à l'identique. Ce travail se poursuivra lors de la prochaine législature avec l'aspect stratégique de ce bien au centre du village de Torgon.

En attendant, M. Guérin reste toujours le locataire de ce bâtiment.

Question 3 - Mme Floriane Bertholet

Tensions entre les membres du Conseil communal

Mesdames, messieurs les conseillers,

Plusieurs d'entre vous seront présents lors de la prochaine législature et je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre engagement passé et futur.

Durant les dernières semaines, j'ai entendu, comme certainement d'autres personnes ici présentes, l'existence de tensions au sein du Conseil communal, liées à des divergences importantes d'opinions entre les membres.

Je ne tiens pas à me positionner sur le contenu. Cependant, il me semble important que les futures têtes « pensantes » puissent « penser ensemble » et avec collégialité pour le bien et les intérêts communaux.

De ce fait, je me permets de vous interpeler, vous les conseillers sortants, pour connaître les moyens et mesures qui pourraient être mis en place pour améliorer l'ambiance et la collaboration lors de la prochaine législature ?

Je vous remercie de votre retour et je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin :

Je remercie Floriane pour sa question et son souci légitime.

Je tiens d'abord à la rassurer sur un point. Depuis l'entrée en fonction du Conseil communal actuel, les séances de Conseil se sont toujours déroulées dans le respect de l'autre, tant au niveau de l'écoute qu'au niveau des échanges et réponses. Les personnes qui constituent cet exécutif ont été élus à la proportionnelle et, de ce fait, ont des sensibilités différentes et des opinions qui leur sont propres. Par conséquent, il est normal et même sain que des débats puissent avoir lieu au sein de ce cercle en tout liberté, cela est garant de la liberté d'expression et permet à chacun d'exprimer son opinion sur les sujets traités. Et les sujets traités durant ces quatre dernières années ont été fort nombreux, certains plus émotionnels que d'autres ou plus stratégiques que d'autres, l'année 2024 n'étant pas en reste compte tenu de l'esprit de campagne électorale qui a saisi la Commune dès le printemps 2024.

Les conseillers que vous avez élus (actuels et nouveaux) sont des personnes passionnées par les affaires publiques et par la logique des débats qui les entourent. Il est donc tout à fait normal que des tensions apparaissent sans que cela nuise à l'état d'esprit du groupe.

Le Conseil communal a toujours travaillé dans un esprit de consensus et de respect de l'autre. Il en ira de même avec le nouveau Conseil communal, puisque nous avons déjà commencé à construire la nouvelle législature avec les deux nouveaux élus en nous rencontrant déjà 2 fois, la première le 30 octobre et la seconde le 30 novembre, pour échanger sur l'avenir de notre commune.

Et pour la petite anecdote, si les tensions étaient à ce point détestables, je ne suis pas sûre que nous aurions survécu au lancer de haches qui a précédé notre souper de législature du 15 novembre dernier ! Tous, y compris les conjoints, ont passé une excellente soirée, décontractée et en toute simplicité ! Le Conseil va poursuivre dans ce mode de fonctionnement, respectueux, basé sur l'écoute et le pragmatisme.

Réponse de Floriane Bertholet :

Quelles sont les mesures concrètes ont été élaborées ? Qu'est ce qui peut être mis en place concrètement si tout à coup il y a mésentente ?

Valérie Bressoud Guérin :

Il n'y a pas besoin d'action particulière à mettre en place. Les conseillers s'entendent et ont le droit de ne pas être d'accord sur certains sujets. Dans les échanges, il y a du respect, du pragmatisme, les limites des uns et des autres sont connues. En dernier recours le règlement d'organisation du Conseil communal prévoit des mesures si les membres se trouvent dans une impasse.

S'il est vraiment impossible de s'entendre, la loi veut qu'on appelle le préfet.

En règle générale, même si les opinions s'avèrent différentes, il est toujours possible d'échanger et il n'y a jamais eu de problème insurmontable.

M. Raphaël Filliez rebondit sur les propos de Mme Bressoud Guérin. En effet, il est normal que lors des séances du Conseil il puisse avoir des opinions divergentes exprimées avec plus ou moins d'émotions. Cela n'empêche pas que le Conseil communal fonctionne très bien. Les séances se terminent presque à chaque fois par le verre de l'amitié partagé par toutes et tous.

M. Filliez souhaite remercier les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget 2025, notamment en raison de l'avancement des délais et des changements liés au personnel qui ont eu lieu à la section des finances.

M. Robert Dalliard, responsable des finances, M Tiago Costa, comptable, M. Florent Besse, secrétaire municipal et la commission des finances sont chaleureusement remerciés et applaudis.

Question 4 - M. Gabriel Rouiller

Mesdames, Messieurs,

Concernant l'Association des Communes du Haut-Lac (ACHL), j'ai deux questions :

- 1. D'une part, l'ACHL nous a été présentée comme étant le moyen de faire des économies d'argent pour notre commune. Pourriez-vous SVP nous présenter quels sont les montants économisés annuellement depuis 2021 et quels postes ils concernent ? Il sera difficile de trouver que Vionnaz fait des économies étant donné les chiffres suivants de l'ACHL :*

Coût 2020 : CHF 4'624'203.-

Budget 2025 : CHF 6'801'290.-

Budget 2027 : CHF 7'432'000.-

Réponse de M. Filliez :

La population a voté en 2018 un transfert de compétences pour certains services intercommunaux à l'ACHL. Les services concernés sont :

- La Police
- La Curatelle
- Le Tribunal de police (dès 2025)
- Le service Secours et incendie
- EMCR
- Les écoles et le Cycle d'orientation
- Programme intercommunal d'intégration

Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-dessous permettent d'illustrer l'état des comptes 2022, ainsi que les budgets 2023 et 2024. Si on lit ces chiffres, il n'y a pas d'économies réalisées, mais nous pouvons constater une augmentation. En effet, le coût par habitant (en dehors des écoles) revient à CHF 222.- en 2022. Le budget 2023 par habitant est de CHF 259.- de CHF 290.- pour le budget 2024.

Il n'y a pas d'économie, mais une augmentation des prestations : 2 policiers supplémentaires ont été engagés, ainsi qu'un demi-poste de plus à la Curatelle. En ce qui concerne les écoles du Haut-Lac et le Cycle d'orientation, le montant est calculé proportionnellement au nombre d'élèves de chaque commune.

L'ACHL a décidé d'augmenter ses prestations, soit en engageant du personnel, soit en augmentant ses prestations. L'intégration de l'inspecteur du feu et du nombre de collaborateurs fixes : 1.5 à 3.5 fait partie de ces augmentations.

Récapitulatif – Budget 2024

	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
Administration*	220'018	228'900	292'400
PIHL*	1'397'886	1'518'800	1'761'150
SOC*	277'686	368'950	414'600
Tribunal de police		37'000	
CSI*	818'056	1'036'700	1'132'900
EMCR*	57'389	62'400	77'000
Ecoles du Haut-Lac**	457'391	515'800	602'400
Cycle d'Orientation***	2'004'885	2'230'000	1'985'680
PIC*	18'851	26'300	30'870
Total	5'252'164	6'024'850	6'297'000
* Coût par habitant Nbr d'habitants	222.- 12'571	259.- 12'667	290.- 12'773
** Coût par élève EDHL Nbr d'élèves	445.- 1'029	502.- 1'027	593.- 1'016
*** Coût par élève CO Nbr d'élèves	5'262.- 381	5'995.- 372	5'118.- 388

La commission de gestion de l'ACHL s'est également penchée sur ces augmentations. L'augmentation des coûts de fonctionnement est de 8% par rapport aux comptes précédents et de 16% par rapport au budget 2023. La commission a pu considérer ces augmentations comme « justifiées », mais a renouvelé ses recommandations quant à la maîtrise des dépenses à moyen terme, compte tenu de l'évolution des finances communales. La commission est revenue sur sa proposition de plafonner les coûts de fonctionnement et de consulter les 4 conseils communaux en cas de dépassement.

Question 4 - M. Gabriel Rouiller – 2^{ème} partie

2. D'autre part, un autre but de l'ACHL mis en avant était d'éviter toute fusion avec les autres communes du Haut-Lac. L'ACHL a été mise en place en 2019 et le 11 mai 2022 déjà, les présidentes et présidents des communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph ont décidé de lancer une étude sur une éventuelle fusion des quatre communes. Est-ce que cela signifie que l'argument mis en avant pour l'ACHL n'était qu'un leurre pour nous duper et faire passer la pilule ?

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin

Lorsque l'idée de créer une association de communes a été lancée en 2017, les présidents de l'époque (MM. Granges, Zoppelletto, Rinaldi et Lattion) avaient précisé à l'unisson en conférence de presse qu'il ne s'agissait pas de parler de fusion et donc qu'il était nécessaire de séparer clairement le processus de création d'une association de celui d'une étude de fusion.

L'objectif avec la création de l'association était - et est toujours - de mettre sous un même toit les processus administratifs, financiers et de gouvernance de différents services intercommunaux afin d'en faciliter la gouvernance. Il faut se rappeler que, dès le début des années 2010, de nouvelles collaborations intercommunales se sont accentuées avec notamment la création d'une direction

intercommunale pour les écoles primaires, la mise sous toit d'un centre de secours et incendie intercommunal, la création d'un état-major régional en cas de catastrophe et la création d'une délégation à l'intégration.

Le projet d'association en 2017 faisait déjà part de la possibilité d'accueillir d'autres prestations, telles que la mise en œuvre des mesures garantissant la sécurité et l'approvisionnement en eau et épuration des eaux, des déchets, coordonner l'application de la législation en termes de sécurité dans la construction, coordonner les activités culturelles, sportives et autres manifestations régionales, planifier et participer à la réalisation d'infrastructures ou l'achat d'équipements d'intérêts régional, mais aussi de l'engagement d'un juriste et de chargés de sécurité, voir même d'un développement touristique régional à l'échelle du Haut-Lac.

La volonté de créer cette association était aussi de pouvoir être un contrepoids à Chablais Agglo. On parlait alors d'évolution et non pas de révolution.

En 2017 toujours, et pendant la campagne électorale qui a précédé le vote de cette association, les quatre présidents informaient qu'une fusion des communes du Haut-Lac serait, à terme, inéluctable, mais à des échéances différentes. Pour Werner Grange (Saint-Gingolph) et Reynold Rinaldi (Vouvry), une votation en ce sens aurait pu avoir lieu en 2024. En 2024 ou 2028 pour Pierre Zoppelletto (Port-Valais) et en 2032 ou 2036 pour Laurent Lattion (Vionnaz).

Je cite Laurent Lattion répondant à Fabrice Zwahlen, alors journaliste du « Nouvelliste » :

« Créer une association peut être, ou non, un pas intermédiaire sans limitation dans le temps. A contrario, en cas de refus d'une fusion, nous ne repartirions alors pas de zéro en matière de collaboration ». Source : Le Nouvelliste du 26 janvier 2017, Fabrice Zwahlen.

Aussi, le fait que les 4 présidents aient lancé, avec l'assentiment de leurs conseils communaux respectifs, une étude sur la fusion en 2022 n'a rien d'incongru. Par conséquent, il n'y a eu aucun leurre auprès de la population, les choses ayant été exprimées publiquement.

Il s'agit d'un processus en cours comprenant des ateliers participatifs en 2025 dans la perspective que l'ensemble de la population puisse voter.

Question 5 – M. Emmanuel Aubert

Abris de protection civile communaux.

Bonjour, merci de faire un point de situation sur les abris de protection civile, sachant qu'un état des lieux est ou était en cours, ainsi que les délais de remise en état de fonctionnement et de l'attribution des places. Avec mes salutations les meilleures.

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin :

M. Emmanuel Aubert est remercié pour sa question. Ce point de situation a été présenté dans le numéro 69 du journal communal paru en juin 2024. En clair, pour rappel, pour donner suite à la déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine en 2022, la Commune avait lancé une campagne de vérification de l'état des abris de protection civile sur son territoire, conformément aux demandes du Canton. La maison Abri Technic avait été mandatée pour ce travail.

Sur les 66 abris PC répertoriés sur la Commune (dont les abris communaux), 41 abris sont conformes, 7 ne sont pas des abris PC (information erronée), 13 n'ont pas été trouvés (donc inexistantes), 2 n'ont pas pu être visités, 3 devront faire l'objet de décisions. Quant aux abris PC communaux, des inspections se font annuellement, la dernière en novembre dernier, et les réparations nécessaires seront planifiées en 2025.

Cette tâche communale a été reprise par le Canton en date du 1^{er} janvier 2024. En effet, la révision de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection civile a été acceptée par le Parlement le 15 juin 2023 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cela signifie que la question de la gestion des abris de protection civile est désormais de la responsabilité du Canton et non plus des communes. Idem pour l'attribution des places selon la localisation des habitants ; c'est au Canton que revient cette tâche, y compris la communication et celle-ci ne sera faite que lorsque la situation l'exigera.

Question :

Est-ce que les abris communaux sont en état ?

Réponse (VBG) :

Ils sont en état, mais nécessitent quelques réparations.

Question 6 - Julien Voeffray (arrivée hors délai)

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin

M. Voeffray n'étant pas dans la salle et la question étant arrivée hors-délai, nous ne lirons pas son courrier, mais nous allons apporter quelques informations permettant de clarifier certains points sur le tourisme qui ont été largement diffusés sur les réseaux sociaux, commentés et passablement déformés par l'opinion publique. Je ne répondrai pas aux questions liées à des problématiques privées.

Il s'agit notamment des montants qui ont été versé dans le capital-actions de sociétés telle que ValChablais Invest SA et Portes-du-Soleil Suisse SA. Pour certains, cet argent aurait été mieux utilisé pour des projets dans la station.

Pour rappel, la Commune de Vionnaz est entrée dans ValChablais Invest SA en 2018 au même titre que les 8 autres communes du district de Monthey, avec pour objectif de soutenir le développement touristique du district et en priorité celui des remontées mécaniques. Le montant annoncé par M. Voeffray et d'autres n'est pas de CHF 200'000.-, mais de CHF 150'000.-. Il s'agit d'un placement sous forme d'actions dans cette société anonyme, laquelle a pour objectif de rechercher des investisseurs et/ou des prêts potentiels pour des projets spécifiques et se porte garante pour ces investisseurs. L'intérêt pour Torgon était donc manifeste : pouvoir obtenir des soutiens financiers pour le développement de ses propres installations touristiques. Le premier projet présenté par les remontées mécaniques de la vallée d'Illiez auprès de Val Chablais Invest a été le projet de la télécabine de la Foilleuse.

Concernant l'entrée dans le capital-actions des remontées mécaniques de la vallée d'Illiez, précisément Portes-du-Soleil Suisse SA, c'est à nouveau une action collective, cette fois-ci non pas avec les 9 communes du district, mais avec les 6 communes concernées par le domaine skiable des Portes-du-soleil, à savoir Champéry, Val-d'Illiez, Troistorrents, Monthey, Collombey-Muraz et Vionnaz. 6 communes liées par le plan directeur intercommunal d'aménagement du territoire concernant ce domaine, travaillé dès fin 2018 et validé par les conseils municipaux en 2020 et par l'Etat du Valais. Cette demande concernant l'entrée dans le capital-actions des remontées de PDS Suisse SA est intervenue à la fin de l'été 2021. En même temps que le rappel lancé par PDS suisse SA et la Commune à Télé-Torgon SA pour que TTSA réponde aux sollicitations de PDS CH SA, car il était prévu qu'ils reprennent les installations de Torgon selon les décisions prises sur le plan cantonal et régional (à savoir la fusion de remontées mécaniques sous peine de ne plus bénéficier de soutiens cantonaux).

Le montant initial de participation proposé pour les communes de Monthey, Collombey-Muraz et de Vionnaz était de CHF 200'000.-. Pour les communes de la Vallée, Champéry donnait CHF 400'000.-, Val-d'Illiez, CHF 400'000.- et Troistorrents CHF 800'000.-. Cela fait donc un montant de CHF 2,2 millions sous forme d'actions (environ 30% du capital-actions de la société), permettant aux communes d'être partie prenante de la société PDS Suisse SA avec un siège au Conseil d'administration.

Le Conseil communal de Vionnaz a accepté le principe, souhaitant montrer sa détermination à accompagner l'ancrage des remontées mécaniques de Torgon dans les Portes-du-Soleil Suisse SA, répondant ainsi à l'un des objectifs de sa politique stratégique touristique 2017-2027. Sur suggestion d'un conseiller communal, il a été proposé de porter ce montant à CHF 300'000.-, afin de nous distinguer des deux communes de plaine et de nous rapprocher des autres communes de la Vallée. Proposition a donc été faite à Troistorrents de diminuer leur participation, afin que nous puissions proposer CHF 100'000.- de plus.

S'il est vrai qu'actuellement une seule remontée mécanique a été renouvelée sur l'ensemble du domaine skiable suisse, l'implication de la commune de Vionnaz avait pour seul objectif de soutenir le développement des installations sur notre territoire et montrer ainsi notre volonté de faire partie d'un projet commun. Or, malheureusement et malgré toute l'énergie investie dans ce dossier durant ces 4 ans, cela n'a pas abouti, puisqu'aujourd'hui TTSA est en faillite et va être reprise par une société autre que celle imaginée initialement.

2021-2024 !! Ce qui aurait pu être réglé dans le courant 2022, mais ne l'a pas été, a plongé la station dans un marasme sans nom pendant plus de 3 ans, créant de nombreuses incertitudes de la part des acteurs touristiques, des propriétaires de résidences secondaires et des habitants. De même pour la Commune, qui ne pouvait avancer dans des projets sans connaître ce qui adviendrait du patrimoine de TTSA et qui en seraient les repreneurs. La faillite n'est toujours pas clôturée...

Je rappelle un point important : s'il n'y a pas de repreneurs des remontées mécaniques, la Commune ne pourra pas entretenir ces remontées, faute de ressources financières et de compétences en la matière. Ce n'est d'ailleurs pas l'objectif du Conseil communal actuel de devenir propriétaire, ni gérant d'installations de remontées mécaniques. Cependant, elle est assurée de devoir assumer le

démantèlement des installations de la Jorette et de Grand-Place, dont le montant estimatif est d'environ 6 à 700'000.-. Ce montant peut être multiplié par deux voir plus, en prenant en compte les autres installations.

Dans cette affaire des remontées, qui conditionne actuellement en très grande partie l'économie de la partie montagne, nous ne pouvons qu'espérer poursuivre un tourisme annuel, appelé aussi tourisme 4 saisons, basé sur ce qui existe et qui fait notre force, à savoir les possibilités de randonnée à pied, vélo, peau de phoque, de tir à l'arc, de parapente, de contemplation du paysage, du bon air et des températures agréables en période estivale. Le Conseil communal est néanmoins conscient qu'il y a nécessité de dynamiser l'activité touristique. Pour cela, il est nécessaire d'étudier le potentiel économique et touristique réel de Torgon en regard des autres destinations touristiques régionales et voir ce qui pourrait démarquer notre station. Une étude dans ce sens débutera au premier semestre 2025 dont le montant se chiffre à près de CHF 50'000.-.

La Commune n'est donc pas restée les bras croisés et ne délaisse pas la partie montagne. Je peux citer encore le fait qu'elle participe au programme cantonal e-bike 2025 avec l'appui du bureau de Steve Morabito, lequel travaille également sur l'homologation des sentiers VTT. Elle soutient l'Office du tourisme au niveau logistique et financier, elle travaille sur le projet de liaison câblée, de seconde passerelle entre Torgon et la Jorette, etc. Notons encore qu'elle a accepté de cautionner la Coopérative du Tennis-Club à hauteur de CHF 100'000.-, afin de lui permettre de refaire les courts, d'y installer un paddle et un espace badminton, ainsi que des locaux.

Mais il reste toujours un problème d'infrastructures permettant d'accueillir des animations et des événements avec tout le nécessaire que le couvert des Vieilles n'offre pas actuellement. Un problème qui devait être résolu, puisque nous étions au début d'un projet avec Pierre-Paul Genevard pour transformer la partie de l'ancienne patinoire et la rendre utilisable dans le sens évoqué plus haut. Malheureusement pour Pierre-Paul Genevard et pour le tourisme communal, la structure est partie en flammes en 2022.

Ainsi le Conseil communal assure ce travail en permanence pour améliorer la situation de la station. C'est d'ailleurs un des sujets phares qui a occupé et qui occupera le Conseil communal dans les années à venir. La population aura la possibilité de s'exprimer à ce sujet en 2025 via des ateliers participatifs liés à cette étude et pourra travailler sur un projet dans le but de donner un nouveau souffle à notre station.

Incivilités - M. Benoît Launaz

Bonjour,

Pour votre information voilà comment j'ai trouvé le torrent de l'Avançon ce matin 18.11.2024. Une véritable honte. Je vous demande de faire suivre à notre conseil communal pour notre dernière assemblée primaire pour information merci

Launaz Benoît.

Réponse de M. Loïc Gilli

Il est effectivement déplorable de constater tant d'incivilités. Il est important que chaque citoyen prenne conscience de l'impact de ses actions sur notre environnement et fasse preuve de civisme en allant jeter ses déchets à la déchetterie et en utilisant des sacs taxés. Ces incivilités ne sont pas toujours produites par des habitants de la commune. En effet, nous avons pu constater des déchets de provenances d'autres cantons. Le personnel des travaux publics est maintenant assermenté et peut réprimander les contrevenants. Rappel de la procédure des travaux publics en cas d'infraction liée aux déchets :

- Y a-t-il caméra ou témoin ?
- Ouverture du sac à ordures ou examen des déchets (recherche d'un nom) ;
- Etablissement d'un formulaire avec preuve (photo) à l'appui ;
- Envoi du formulaire au Tribunal de police qui décide de la sanction et notifie les concernés.

Le Tribunal de police réprimande entre 3 et 7 amendes par année pour des montants allant de CHF 160.- à CHF 5'000.-.

Question

La zone réservée des « Vignes d'en bas » arrive à terme cette année. Qu'a-t-il été décidé ?

Réponse (VBG) :

Le Conseil communal a pris connaissance de l'échéance de la zone dérogée (5 mars 2025). Le Conseil général devra se pencher sur cette thématique et décider de prolonger ou de laisser tomber cette zone réservée.

Question :

Pourquoi créer une deuxième passerelle ? quelle est sa nécessité ?

Réponse (VBG) :

Il ne s'agit pas de créer une deuxième passerelle. Au départ, il s'agit de créer une boucle d'eau entre la Jorette et Torgon. En effet, la branche d'eau qui alimente Torgon est unique. Nous avons l'obligation de faire en sorte qu'en cas de coupure, nous puissions alimenter en eau Torgon. Pour cela, il est nécessaire de créer un bouclage et celui-ci doit passer par la Jorette. Pour cela, il y a deux possibilités : soit descendre jusqu'au torrent de l'Avançon, méthode très onéreuse et insécure en raison des mouvements de terrain, soit de manière aérienne par la création d'une passerelle. C'est donc cette deuxième méthode qui a été choisie. Puisque cette conduite sera aérienne, il a été proposé de créer une passerelle, ce qui permet également un bouclage pour les sentiers pédestres (aval de Valrando et des Services cantonaux). Nous attendons actuellement les autorisations. Cette passerelle permettra non seulement le passage des conduites d'eau, mais également d'autres installations et infrastructures.

Question :

Combien le projet du CAD a coûté à la bourgeoisie et à la commune ?

Réponse (FBr) :

Le chiffre précis n'est pas connu, mais le projet a coûté à la ENV SA entre CHF 370 à 380'000.-. Ce montant a été amorti dans les comptes de ENV SA sur deux ans. Durant cette période, la commune n'a pas touché de dividendes. Il y a CHF 200'000.- de dividendes distribués entre Romande Energie, bourgeoisie. Ce montant a été amorti, il n'y a pas eu de bénéfice et ainsi un manque à gagner pour la commune. Depuis 2023, on ne parle plus de ce chauffage à distance. Cependant, on pourrait l'avoir via la SATOM à long terme.

Question :

Par rapport aux dividendes qui n'ont pas été versés, la commune n'aurait pas encaissé CHF 156'000.- ?

Réponse (VBG) :

Ce qu'il faut regarder, c'est ce qu'on ne dépense pas. Effectivement, il y a des recettes qu'on n'a pas reçues. Pour information, un CAD pourrait être implanté, non pas via ENV SA mais avec une autre entreprise qui cherche à joindre la Commune de Vouvry, laquelle cherche des solutions pour son propre chauffage à distance. Mais nous sommes encore très loin de cela.

Question par rapport au budget :

On est passé de 14 millions de fortune à 3-4 millions, d'une marge d'autofinancement positive à négative. Nous sommes dans une situation beaucoup plus délicate pour les années à venir. Pendant la campagne, il avait été mis en avant une marge d'autofinancement positive, mais cet avenir est incertain. Aujourd'hui les coûts sont là, mais est-ce qu'il y a des augmentations d'impôts qui sont envisagées pour améliorer nos recettes ?

Réponse (RF) :

Effectivement, nous devons étudier des pistes pour savoir comment nous pourrions améliorer nos revenus (contribuables fortunés par exemple). Les comptes communaux sont assez simples, il s'agit de recettes et de charges. Si nous voulons couvrir notre déficit par une augmentation d'impôt sur les personnes physiques, il faudrait augmenter les recettes de plus de deux millions. Cela impliquerait environ 25% d'augmentation d'impôts. Cela est totalement inimaginable. Le Conseil général devra se pencher sur la question et sur la problématique de trouver cet équilibre entre les charges et les recettes.

Question :

Lors de la présentation du plan quadriennal et du budget, on met le Conseil général à « toutes les sauces ». Cela paraît pratique, d'autant plus que selon le projet de règlement du Conseil général, une de ses compétences est de décider ou non d'une augmentation des impôts. Cela donne l'impression que le plan quadriennal a été fait par rapport à des promesses électorales. Maintenant, il faut trouver des sous et on renvoie le problème au Conseil général. Ce ne sont pas des magiciens !

Réponse (VBG) :

Les compétences du Conseil général, selon la Loi sur les Communes, sont les mêmes que celles de l'Assemblée primaire. Parmi ces compétences, il y a aussi celles de décider des recettes et de valider les charges qui sont présentées lors des budgets. S'il n'y avait pas eu de Conseil général, cela aurait été l'Assemblée primaire – via la commission des finances – qui aurait dû se pencher sur des adaptations des coefficients d'impôt ou de mesures de réduction. Nous aurons 30 personnes qui seront un peu plus impliquées dans les affaires de la commune et qui apporteront une réflexion complémentaire que nous n'aurions peut-être pas eue avec le système de commissions actuel. Certains investissements seront peut-être avancés et d'autres retardés de 2 ou 3 ans... Le Conseil général sera totalement souverain pour décider d'accepter ou de refuser certains investissements.

Réponse (RF) :

Il ne faut pas oublier les limites du Service technique communal qui font que celui-ci pourra difficilement gérer plus de 2 millions d'investissement par année. C'est cela qui va donner le rythme de ce qui est possible de faire.

Questions :

1. *Très étonné des revenus fiscaux. Est-ce qu'il y a des exonérations qui sont en place ou qui arrivent à échéance ? Quand est-il des contribuables moraux ?*
2. *Au niveau de la parcelle des Grands-Clos, est-ce qu'il y a une commission de promotion économique qui est prévue d'être créée ?*

Réponses (RF) :

Il n'existe pas de contribuables moraux qui auraient des exonérations ou des forfaits fiscaux à Vionnaz.

Précisions : L'impôt sur les personnes morales représente CHF 460'000.-, l'impôt sur le capital CHF 230'000.- et l'impôt foncier CHF 170'000.-. Nous avons très peu d'implantation d'entreprises sur notre commune.

D'autre part, nous avons peu de personnes qui habitent et travaillent sur la commune comparativement à d'autres communes voisines. Si nous arrivons à faire venir des personnes morales chez nous, nous aurons non seulement des recettes (impôts) qui vont augmenter, mais également de probables nouveaux habitants sur la commune, qui travailleront et logeront sur place. (Double bénéfice).

Par rapport aux Grands-Clos, une commission interne ad hoc existe. L'objectif de ce quartier est de pouvoir créer des DDP (ne pas vendre les terrains, mais pérenniser la location de ces terrains dans le temps). Nous cherchons à les valoriser au mieux et de faire venir des entreprises qui apporteront des recettes (entrées fiscales) intéressantes pour la commune.

Cette zone des Grands-Clos a été sauvée dans le cadre du PDi du Haut-Lac. En effet elle était fortement menacée par le canton, dans la mesure où celui-ci recherche des parcelles pour étendre ses activités économiques (notamment dans le Centre du Valais). Au printemps 2024, les 4 présidents du Haut-Lac ont rencontré les responsables du Service du développement territorial et ont insisté pour obtenir une garantie que le secteur des Grands-Clos ne soit pas dézonné.

Question :

Nous avons parlé de la zone réservée du quartier des Vignes-d'en-Bas avec une échéance au 5 mars 2025. Comment est-possible pour le Conseil général qui va se réunir pour la 1^{ère} fois le 15 janvier, qui va devoir se réunir et prendre une décision avant le 5 mars ?

Réponse (VBG) :

Le Conseil général va se réunir le 15 janvier 2025 en assemblée constitutive, puis va travailler sur son règlement d'organisation. Il faudra effectivement qu'une commission ad hoc soit constituée rapidement, que les membres se rencontrent, afin de prendre une décision rapide sur ce sujet. Une analyse du Service technique sera fournie en temps voulu.

6. Remerciements aux Conseillers communaux sortants

Il est toujours émouvant de quitter des collègues après tant de rencontres bimensuelles, de discussions, d'échanges passionnés. Rien que sur quatre ans, c'est plus d'une centaine de séances de Conseil communal, 9 soirées d'Assemblées primaires et autant de moments partagés après conseil ou pour des projets particuliers. Des discussions passionnées, toujours dans un esprit constructif et

cordial. J'aimerais rappeler et saluer la politesse des échanges, la convivialité et la richesse des partages.

Cette législature a été riche en dossiers énergivores, mais aussi avec des actions régulières impliquant la communauté.

Je vais donc commencer à remercier nos collègues sortants par ordre croissant du nombre d'années de législature.

Romain Blanc

Cher Romain,

Tu as été élu en octobre 2020 sur la liste du PLR aux côtés de Francia Moos Schöni et de Monique Ruh. Connue comme le loup BLANC à Torgon, ayant découvert cette région entre autres par l'armée et ses cours de répétition, tu t'investis très vite au sein de la collectivité avec la remise en état du Chalet de Croix. Tu y fais la connaissance de ton épouse Jocelyne avec laquelle tu auras un fils Geoffrey. Tu ne comptes pas ton temps, ni ton énergie avec ton futur beau-père Raymond Schneebeli, pour faire du Chalet de Croix, dit aussi Chalet du Ski-club, un petit Eden pour les skieurs du Club et de passage, ainsi que les randonneurs à la bonne saison.

Amateur de gastronomie et de bon vin, tu deviens rapidement LE cuisinier en chef d'un grand nombre de manifestations festives sur les hauts de Torgon.

Tu prends une retraite anticipée, à la suite d'ennuis de santé, après avoir travaillé dans les ouvrages de génie civil. Tu as aussi été, dans une autre vie, conseiller dans le Conseil communal de Lavey-les-Bains.

Fort de cette expérience, tu t'es engagé au sein du Conseil communal en prenant le dicastère des Services industriels. Tu t'es rapidement emparé du dossier des déchets et la fin de ton mandat coïncide avec la mise en place de GastroVert pour les particuliers et son lancement le 9 novembre 2024.

Tu t'es également beaucoup investi dans la sous-commission sociale de la commission citoyenneté tout particulièrement dans l'organisation de la sortie et du repas de Noël des aînés, ainsi que des anniversaires des 85 ans et plus, dont ceux des nonagénaires.

Nous te remercions donc pour ton engagement et te souhaitons tout de bon pour ta future retraite.

M. Romain Blanc :

Être conseiller communal, c'est une tâche assidue, mais bénéfique. Nous sommes élus pour 4 ans, une séance du Conseil a lieu toutes les deux semaines, de 18h à 22h. De nombreux sujets sont débattus : comptes, règlements, budgets, divers travaux, mesures d'urgence, bourgeoisie, tout le personnel communal. Je tiens à remercier tous les collaborateurs de l'administration communale qui ont bien soutenu le Conseil pendant ces 4 ans. Je remercie également la Présidente, le Vice-président et tous les conseillers pour leur collaboration et les analyses des sujets qui ont pu être traités, malgré les différences d'opinion, un bon compromis a toujours pu être trouvé. Je remercie également les commissaires qui ont donné de leur temps.

Je souhaite aussi une bonne législature aux nouveaux conseillers, ainsi qu'aux sortants. Plaisir et beaucoup de bonheur à eux dans cette tâche. Merci à tous et bonnes fêtes de fin d'année.

Francia Moos Schöni

Chère Francia,

Ton intégration dans la vie de la commune ne date pas de ton élection au Conseil communal en octobre 2016. Tu as œuvré notamment au sein du comité de l'association des parents d'élèves, en particulier lorsque le bâtiment de la crèche a été construit, donc dès le milieu des années 2000, mais aussi lorsque cette dernière a repris le fonctionnement de la crèche et de l'élargissement de son périmètre comme UAPE.

Maman de 3 garçons, tu as suivi tout leur parcours scolaire et sportif de manière attentive tout en développant des compétences en matière de communication et d'informatique en tant qu'indépendante.

Lorsque tu as rejoint la liste PLR en 2016 aux côtés de Jean-Marc Tissot et de Monique Ruh, tu as été élue et as rejoint le Conseil communal pour la législature 2017-2020.

Tu as été à la tête des dicastères « Sport, jeunesse et loisirs » ainsi que « Information et communications ». Tu as donc œuvré pour l'animation locale, en accueillant pour la première fois la

fugue chablaisienne entre autres et en mettant sur pied avec ta commission des activités récréatives pour le dernier jour de l'école. Tu as suivi les apprentis engagés sur le territoire communal en coordonnant les visites dans les entreprises. Tu étais aussi rédactrice en chef du journal communal et tu as été l'une des chevilles ouvrières au niveau de la modernisation de la communication, puisque le groupe de travail que tu pilotais a proposé la nouvelle ligne graphique communale avec la création du nouveau logo.

Elue une seconde fois, toujours sur la liste PLR, tu as logiquement repris une partie de tes commissions antérieures, sous le nom de « Formation, culture et loisirs ». Avec ta commission tu as œuvré pour proposer diverses activités telles que la relance des fenêtres de l'Avent, une conférence avec Roland Clerc, une soirée cinéma, etc... et tu as poursuivi la mission de visites des apprentis et mis sur pied, avec les 3 autres commissions communales en charge de la formation professionnelle, une soirée de remise de prix aux apprentis méritants domiciliés sur les communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph, en ouvrant les feux dès 2021 avec l'accueil de la première soirée.

A relever également ton implication au niveau de l'ACHL, tu as été nommée comme déléguée dans la commission scolaire et dans la commission de gestion où tu avais la responsabilité de vice-présidente.

Tu as donné ton maximum durant toutes ces années et nous t'en remercions chaleureusement. Deux législatures, c'est presque une décennie au service de la Commune. Nous t'en félicitons et te souhaitons le meilleur pour la suite ! Un grand merci Francia pour tout ce que tu as fait durant ces 8 dernières années.

Francia Moos Schöni :

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à œuvrer durant huit ans pour le bien du citoyen. Dans les mandats qui m'ont été confiés, je retiendrai la place Multi loisirs, la charte communale et le marché de Noël. Je remercie mes collègues conseillers communaux pour la bonne entente lors de nos séances de Conseil et les collaborateurs de l'administration pour leur aide précieuse. Je remercie également les citoyens pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces deux législatures et vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

Mme Valérie Bressoud Guérin remercie encore une fois Romain Blanc et Francia Moos Schöni.

Arrivés à la fin de cette dernière assemblée primaire municipale de l'histoire de la Commune de Vionnaz, de nouvelles perspectives se dessinent pour 2025 avec un nouvel Exécutif et un nouveau législatif. Une législature se termine, une nouvelle commence, regardons vers l'avenir tout en profitant de l'expérience acquise par le passé. Que vous soyez tous remerciés, conseillers, citoyens, commissaires, habitants, pour votre collaboration passée et à venir.

Avant de clore cette assemblée, je tiens à remercier tout particulièrement plusieurs personnes. Tout d'abord Jamel pour la mise en place de la salle et de l'apéritif.

Un chaleureux merci à notre Secrétaire municipal, Florent Besse, qui œuvre à nos côtés et qui peut vivre des situations parfois difficiles au sein du conseil. Merci également à notre Secrétaire municipale adjointe, Carole Anthamatten, pour son soutien lors de la mise en place et du suivi de toutes les officialités, de même pour son implication dans les processus de communication écrite et digitale.

Enfin, je tiens également à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur travail pas toujours reconnu à sa juste valeur et saluer par la même occasion leur motivation à concrétiser les changements souhaités par le Conseil communal.

Avant de partager avec vous le verre de l'amitié, je clos l'assemblée en vous souhaitant, au nom de l'ensemble de mes collègues du Conseil communal, à toutes et tous, de très belles fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux de santé et de réussite pour 2025.

Rendez-vous l'année prochaine pour deux rendez-vous. Le premier sera le 10 janvier pour la soirée des vœux des autorités, la promotion civique et l'accueil des nouveaux arrivants. A noter que cette soirée verra le décernement de mérites sportif, culturels et spéciaux. Le second sera le 15 janvier avec l'assemblée constitutive du Conseil général.

L'Assemblée est close à 21h30.


Valérie Bressoud Guérin
Présidente




Carole Anthamatten
Secrétaire adjointe